

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 28 mars 2014

Etaient présents : tous les membres en exercice

Installation du conseil municipal

J. Breuil ouvre la séance, déclare les membres du conseil municipal soit suivant l'ordre des listes, de la liste majoritaire et liste minoritaire :

Jacques BREUIL, Sarah FAIVRE, Jean-Claude GOY, Jacqueline HENRY-LELOUP, Pascal CART-LAMY, Nathalie KOWAL-BONDY, Fernand LOPEZ, Nathalie MOYSE, Yves BILLOD-LAILLET, Gaëlle CELLIER, Cédric MEGEL, Elisabeth GARDIER-JACQUOT, Sabine GALIMARD, Frédéric MERCET, Florence D'AMATO ; installés dans leurs fonctions.

Jacqueline HENRY-LELOUP prend la présidence ; procède à l'appel nominal des membres, dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie

Discours de Jacqueline HENRY-LELOUP

Le conseil municipal désigne un secrétaire de séance : Cédric MEGEL, étant le plus jeune

Le conseil municipal désigne 4 assesseurs : Florence D'Amato, Sarah Faivre, Yves Billod-Laillet, Fernand Lopez.

Election du Maire

J. Henry-Leloup invite le conseil à procéder à l'élection du maire (rappel article L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales : scrutin secret et majorité absolue par rapport au nombre de suffrages exprimés, si après 2 tours aucun candidat n'a la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu), demande s'il y a des candidatures. Jacques Breuil pose sa candidature, mise à disposition de bulletins.

Chaque conseiller dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr BREUIL douze (12) voix

Mr Jacques BREUIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire

Détermination du nombre d'adjoint et délégations

J. Breuil indique qu'en application des art L2122-1 et L.2122-2 du CGCT au minimum 1 adjoint au maximum 30 % de l'effectif légal du CM soit 4 à ce jour

Le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 4

Election des adjoints

J. Breuil invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints

J. Breuil rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur la liste l'écart entre le nombre de candidats du même sexe ne peut être supérieur à un, et sans obligation d'alternance. (rappel même article que élection maire L.2122-4 et L.2122-7)

J. Breuil propose la liste de J. Henry-Leloup, demande s'il y a une autre liste, réponse non.

Chaque conseiller dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletin blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Liste Henry-Leloup Jacqueline douze (12) voix

La liste Henry-Leloup Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Jacqueline Henry-Leloup, Jean-Claude Goy, Sarah Faivre, Pascal Cart-Lamy.

Enoncés des délégations données aux adjoints :

Jacqueline HENRY-LELOUP 1^{er} adjoint à la solidarité et à la culture :

- Président délégué du CCAS
- Organisation et gestion de la saison culturelle, office culturel
- Suivi du fonctionnement de la salle culturelle avec JC Goy et P. Cart-Lamy
- Référent associations culturelles
- Médiathèque : fonctionnement et animations
- Attributions et suivis des logements communaux
- Maison des seniors

Jean-Claude GOY 2^{ème} adjoint aux travaux, voirie, agents communaux, urbanisme, camping

- Programmation et suivi des travaux réalisés par la commune
- Voiries, chemins ruraux, chemins d'exploitation, espaces verts
- Gestion du personnel technique : emploi du temps, organisation du travail...
- Réseaux
- Contrat entretien
- Suivi registre de sécurité
- Contrat assurance
- Etude permis de construire, déclaration préalable
- Camping, développement touristique
- Fleurissement
- Suivi fonctionnement barrage
- Suivi du fonctionnement de la salle culturelle avec J. Henry-Leloup et P. Cart-Lamy

Sarah FAIVRE 3^{ème} adjoint à la jeunesse, à l'emploi, aux commerces et à l'artisanat

- Petite enfance, suivi contrat CAF et Francas
- Animations adolescents en lien avec les Francas
- Référent associations sportives
- Réseaux sociaux, site internet
- Référent commerce et artisanat
- Création et animation cellule emploi

Pascal CART-LAMY 4^{ème} adjoint à l'environnement, bâtiments communaux

- Forêt, baux terrains agricoles
- Moini
- Suivi contrat eau
- Economie d'énergie (carburant, combustible, éclairage public, électricité, consommables)
- Jardins familiaux

- Entretien et suivi des bâtiments et appartements communaux
- Suivi du fonctionnement de la salle culturelle avec J. Henry-Leloup et JC Goy

Jacques Breuil explique le fonctionnement du conseil municipal, le rôle de la municipalité (maire et adjoints) et des commissions qui sont chargées d'instruire les dossiers qui seront soumis au conseil municipal.

Indemnités maire, adjoints

J. Breuil explique que les indemnités sont fixées par rapport à un pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique, en fonction de la population totale de la commune un taux maximum est autorisé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres, la proposition du maire ; soit :

Maire : 40.1 % de l'indice 1015 ; soit 1 126.29 € net mensuel

1er adjoint : 13.9 % de l'indice brut 1015, soit 472.71 € net mensuel

2ème adjoint : 14.71 % de l'indice brut 1015, soit 500.25 € net mensuel

3ème adjoint : 13.9 % de l'indice brut 1015, soit 472.71 € net mensuel

4ème adjoint : 11.5 % de l'indice brut 1015, soit 391.08 € net mensuel

Jacques Breuil termine en félicitant les nouveaux élus et en remerciant le personnel de la commune.

La prochaine réunion sera consacrée à la formation des commissions municipales et la désignation des élus siégeant dans les différentes structures où la commune est représentée.